

1) Bien situé à JAMBES, Rue de Dave, paraissant cadastré section I° n°409B et appartenant à " [REDACTED] " - Statut urbanistique du bien : terrain à bâtir.

Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: /

- en "Zone d'habitat" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

- Le bien en cause a fait l'objet d'un permis d'urbanisme:

Date	Objet du permis
30/05/1984	Construction d'une annexe
4/05/2021	Démolition d'un bâtiment et construction d'un immeuble de 6 appartements
24/02/2022	Déclaration environnementale : chantier de désamiantage sur maison d'habitation

- Le bien est situé en "Classe A minimum 35 log/h" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal et dans les périmètres: "Noyaux de vie, Périmètre d'agglomération".

- Le bien est situé dans une zone inondable dont l'aléa est: Très faible.

- Le bien est repris en zone Réseaux SWDE - Protection de captage.

- Le bien est repris à l'Atlas des voiries.

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: GCU Enseignes - Site touristique protégé

Plan d'alignement : nmjm040 - emprise.